

INFORMATIONS PRATIQUES

Votre arrivée

PAR LE TRAIN : [les lignes de bus au départ de la gare SNCF](#)

<http://bustram.irigo.fr/>

(rubrique Calculer votre itinéraire : Départ : Gare SNCF – Arrivée : CNFPT)

EN VOITURE :

Lorsque vous êtes sur l'autoroute A11 NANTES-PARIS sortir à "Saint Jean de Linzière", puis suivre "Angers centre", sortir à "Belle-Beille, Angers technopole, université". L'INSET se trouve au 1er feu sur votre droite.

Par l'autoroute A11 PARIS-NANTES sortir à "Angers centre", passer par "les voies des berges", puis sortir à "Angers technopole, université, CNFPT", puis au 1er feu sur votre droite.

Accueil

L'accueil est assuré :

- le dimanche soir : à partir de 18h00 par une société de gardiennage
- du lundi au jeudi : de 8h30 à 17h30 par les hôtessees d'accueil. En dehors de ces horaires, par une société de gardiennage
- le vendredi : de 8h30 à 17h30 par les hôtessees d'accueil

Attention le portail de l'INSET et l'ensemble des issues sont fermés à 23h00.

Si vous arrivez plus tard, utilisez l'interphone situé près du portillon, puis présentez-vous à droite de l'entrée principale.

Une sonnette vous permet d'appeler le veilleur.

En cas de problème, composer le 02 41 22 41 22.



Le CNFPT facilite l'accueil des agents en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose. Merci de bien vouloir nous faire part d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre venue en formation.

Hébergement et restauration

L'hébergement est assuré en principe à l'INSET.

Vous recevrez un courrier de confirmation UNIQUEMENT si vous êtes hébergé(e) à l'hôtel.

Pour réserver un hébergement, vous avez jusqu'au **mercredi** de la semaine précédant le stage **17h00** pour nous retourner le coupon-réponse prévu à cet effet.

L'hébergement est assuré uniquement pour les stagiaires dont la durée de trajet est supérieure à une heure entre le lieu de résidence administrative et l'INSET (sauf conditions exceptionnelles : grossesse, handicap).

A compter du 1er juillet 2012, tout hébergement réservé par un stagiaire et non utilisé (absence injustifiée, annulation tardive) fera l'objet d'un mémoire et sera facturé à la collectivité employeur.

En cas d'oubli ou de modification de dernière minute, l'hébergement ne pourra pas être assuré par l'INSET et sera par conséquent à votre charge.

Hébergement à l'INSET : L'Institut est équipé de chambres individuelles comprenant salle de bain et WC. Les draps, une couverture et les serviettes de toilette sont fournis. Il dispose également de deux chambres aménagées pour accueillir des personnes handicapées (Merci de nous prévenir au moins une semaine avant le stage)

Restauration

L'INSET dispose d'un service de restauration. Les petits-déjeuners, déjeuners et dîners se prennent en libre service. La restauration est assurée à compter du premier jour de stage jusqu'à sa clôture.

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT :

Horaires d'ouverture

- Petits-déjeuners : de 8h00 à 8h45 sauf le lundi matin jusqu'à 9h15
- Déjeuners : de 12h00 à 13h00
- Dîners : de 19h00 à 20h00

Une cafétéria ne servant que des boissons est mise à disposition aux horaires suivants :

- Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h30 à 14h00 et de 17h30 à 21h00.
- Le vendredi de 10h30 à 14h00.

Service Documentation

Le service documentation est ouvert de :

- Le lundi de 14h00 à 19h00
- Le mardi de 8h00 à 19h00
- Le mercredi de 8 h 30 à 19 h 00
- Le jeudi de 8h00 à 19h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00

Les périodiques et ouvrages sont en accès libre à la consultation.

Vous pouvez également emprunter certains documents durant la durée de votre stage.

Communications

INFORMATIQUE :

Plusieurs postes en accès libre sont à votre disposition :

- Salle informatique
- Local Fax
- Passerelle



Le hall de l'école est équipé d'une borne wifi.
Renseignez-vous auprès de l'accueil pour connaître les codes d'accès.

LOCAL FAX :

Vous pouvez utiliser le fax pour vos envois et réceptions de télécopie. **Numéro : 02 41 22 41 79**

BOITIER CPL :

Pour accéder à internet depuis votre chambre, vous pouvez utiliser le boîtier CPL. Les codes d'accès sont disponibles sur les écrans télé ou à l'accueil.

Remarque : L'INSET ne fournit pas le papier pour vos impressions.

Remboursement de vos frais de déplacement

Sur initiative parlementaire, la loi des finances rectificatives pour 2011 impose une réduction de 1 % à 0,9 % du taux plafond de la cotisation due au CNFPT pour 2012 et 2013, soit 10 % de son budget.

Malgré cette diminution des ressources, l'INSET d'Angers tient à poursuivre ces deux objectifs :

- permettre à chacun de développer ses compétences et d'évoluer professionnellement
- anticiper les évolutions du service public pour offrir une formation adaptée aux besoins

Toutefois, des efforts sur les frais de gestion doivent être réalisés. Pour cette raison, si la prise en charge des frais de restauration et d'hébergement est maintenue, le CNFPT, à compter du 1er janvier 2012, a décidé de ne plus rembourser les frais de transport des stagiaires (qui peuvent être pris en charge par la collectivité). Cette mesure ne concerne pas les stagiaires des Départements d'Outre-mer.